



HAL
open science

Le commentaire au Serment hippocratique attribué à Galien retrouvé dans un manuscrit arabe du haut moyen âge

Caroline Magdelaine, Jean-Michel Mouton

► To cite this version:

Caroline Magdelaine, Jean-Michel Mouton. Le commentaire au Serment hippocratique attribué à Galien retrouvé dans un manuscrit arabe du haut moyen âge. Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 2017, 160 (1), pp.217-232. 10.3406/crai.2016.95887. hal-03944656

HAL Id: hal-03944656

<https://hal.science/hal-03944656>

Submitted on 18 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain

ACADÉMIE
DES
INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES
SÉANCES DE L'ANNÉE

2016

JANVIER-MARS

LE COMMENTAIRE AU SERMENT HIPPOCRATIQUE
ATTRIBUÉ À GALIEN RETROUVÉ DANS
UN MANUSCRIT ARABE DU HAUT MOYEN ÂGE

PAR M^{me} CAROLINE MAGDELAINE
ET M. JEAN-MICHEL MOUTON

PARIS
DIFFUSION DE BOCCARD
11, RUE DE MÉDICIS
2016

NOTE D'INFORMATION

LE COMMENTAIRE AU SERMENT HIPPOCRATIQUE ATTRIBUÉ À GALIEN
RETROUVÉ DANS UN MANUSCRIT ARABE DU HAUT MOYEN ÂGE,
PAR M^{me} CAROLINE MAGDELAINE ET M. JEAN-MICHEL MOUTON

L'incendie de la Grande mosquée de Damas, le 17 octobre 1893¹, permit de redécouvrir une salle oubliée de l'édifice qui avait servi durant des siècles de dépositaire de vieux papiers. Des milliers de feuillets de manuscrits et de documents hors d'usage qui ne pouvaient être détruits car ils portaient le nom d'Allāh y avaient été conservés. Cette collection exceptionnelle regroupée dans des caisses après l'incendie fut transportée à la veille de la Première Guerre mondiale au musée des Arts turcs et islamiques (Türk ve islam eserleri müzesi) d'Istanbul où elle fut pour la première fois étudiée à partir de 1963 par Dominique et Janine Sourdel². Ces derniers entreprirent alors la publication des documents remarquables de cette collection dite des « Papiers de Damas » comme les certificats de pèlerinage par procuration ou les contrats de mariage et de séparation³, tandis que leur disciple, François Déroche, faisait connaître par ses études l'abondante collection de feuillets de corans abbassides⁴.

1. Sur cet incendie qui n'est que le dernier d'une longue série qui a frappé l'édifice depuis le XI^e siècle, voir M. M. al-Hāfiz, *Ḥarīq al-ġāmi' al-umawī wa banā'uhu (1311-1320 h). Nusūs wa waṭā'iq*, Koweït, 1989, p. 13.

2. Sur la redécouverte de cette collection, voir D. et J. Sourdel, « Nouveaux documents sur l'histoire religieuse et sociale de Damas au Moyen Âge », *Revue des études islamiques* 32, 1964, p. 1-25 ; *Eid.*, « À propos des documents de la Grande Mosquée de Damas conservés à Istanbul. Résultats de la seconde enquête », *Revue des études islamiques* 33, 1965, p. 73-85.

3. D. et J. Sourdel, « Une collection médiévale de certificats de pèlerinage à la Mekke conservés à Istanbul. Les actes de la période seljoukide et bouride (jusqu'à 549/1154) », dans *Études médiévales et patrimoine turc*, Cultures et civilisations médiévales, J. Sourdel-Thomine éd., Paris, 1983, p. 167-273 ; *Eid.*, « Certificats de pèlerinage par procuration à l'époque mamloûke », *Jerusalem Studies in Arabic and Islam (Mémoires D. Ayalon)* 25, 2001, p. 212-233 ; *Eid.*, *Certificats de pèlerinage d'époque ayyoubide. Contribution à l'histoire de l'idéologie de l'Islam au temps des Croisades*, Paris, 2006 ; J.-M. Mouton, D. et J. Sourdel, *Mariage et séparation à Damas au Moyen Âge*, Paris, 2013.

4. F. Déroche, « Collections de manuscrits anciens du Coran à Istanbul. Rapport préliminaire », dans *Études médiévales et patrimoine turc*, *op. cit.* (n. 3), p. 145-165 ; *Id.*, « Quelques reliures médiévales de provenance damasquine », *Revue des études islamiques* 54, 1986, p. 85-99 ; *Id.*, « Les manuscrits arabes datés du III^e/IX^e siècle », *Revue des études islamiques* 55-57, 1987-1989,

Parmi les nombreux feuillets de manuscrits démembrés, une nouvelle découverte vient confirmer la richesse remarquable de ce fonds tout comme l'ancienneté des manuscrits qu'il contient. Il s'agit de douze feuillets qui présentent un intérêt exceptionnel pour les historiens de la médecine, car ils conservent d'importants fragments d'un ouvrage considéré jusqu'à aujourd'hui comme perdu, à savoir le *Commentaire* du célèbre *Serment* hippocratique transmis dans le monde arabe sous le nom de Galien⁵.

1. LE *COMMENTAIRE AU SERMENT HIPPOCRATIQUE* ATTRIBUÉ À GALIEN : ÉTAT DE LA QUESTION

Commençons par un rappel succinct de ce que nous connaissons jusqu'à présent de ce commentaire. Si le *Serment*, ouvrage considéré aujourd'hui comme fondateur de la déontologie médicale⁶ et daté, selon les auteurs, entre le V^e-IV^e siècle av. J.-C. et l'époque hellénistique⁷, constitue pour nous l'un des textes les plus célèbres

p. 343-379 ; Id., « À propos d'une série de manuscrits coraniques anciens », dans *Les manuscrits du Moyen-Orient*, Varia Turcica VIII, F. Déroche éd., Istanbul-Paris, 1989, p. 101-111 ; Id., « The Qur'ân of Amâgûr », *Manuscripts of the Middle-East* 5, 1990-1991, p. 59-66.

5. Cette découverte a déjà fait l'objet d'une présentation lors du colloque sur le multilinguisme organisé à Byblos en septembre 2015 (cf. J.-M. Mouton, C. Magdelaine, « La transmission des textes médicaux grecs en arabe : le *Commentaire au Serment d'Hippocrate* attribué à Galien dans un manuscrit inédit de la Grande Mosquée de Damas », dans *Civilisations en transition II : sociétés multilingues à travers l'histoire du Proche-Orient*, J.-L. Fournet, J.-M. Mouton et J. Paviot éd., Byblos, 2016, p. 169-193) et lors du XV^e Colloque hippocratique « The Hippocratic Corpus and its Commentators: East and West » qui s'est tenu à Manchester en octobre 2015 (sous presse).

6. Cela explique l'ampleur des travaux consacrés à ce texte. On s'en fera une idée en consultant par exemple la bibliographie initiée par G. Fichtner et poursuivie après sa disparition par l'équipe de Berlin, disponible en ligne à l'adresse <http://cmg.bbaw.de/online-publications/Hippokrates-Bibliographie_2015_02_19.pdf>, rubrique n° 14 (*Jusjurandum*). Les études classiques de référence sont les ouvrages de L. Edelstein (*The Hippocratic Oath. Text, translation and interpretation*, Baltimore, 1943, republié à Zurich en 1969), de K. Deichgräber (*Der hippokratische Eid. Griechischer und deutscher Text des Eides, mit einem Essay über dieses alte Dokument*, 4^e éd. aug., Stuttgart, 1983) et de C. Lichtenthaler (*Der Eid des Hippokrates. Ursprung und Bedeutung*, XII. Hippokratische Studie, Cologne, 1984).

7. Le grand éditeur d'Hippocrate, É. Littré, considérait le *Serment* comme un des traités présentant « le caractère de la plus haute antiquité médicale » (*Œuvres complètes d'Hippocrate*, t. IV, Paris, 1844, p. 624). K. Deichgräber et L. Edelstein (*op. cit.* [n. 6]) le situaient respectivement au V^e et dans la seconde moitié du IV^e siècle. Toutefois des études de vocabulaire plus poussées ont montré des particularismes absents des ouvrages anciens du *Corpus* mais attestés dans des traités plus récents et ont fait pencher pour une datation à l'époque hellénistique, voire post-hellénistique (voir J. Ducatillon, « Le *Serment* d'Hippocrate, problèmes et interprétations », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé* 1, 2001, p. 34-61) ; une comparaison du *Serment* avec les autres serments connus par ailleurs va dans le même sens. Voir en dernier lieu H. von Staden, « 'The Oath',

du *Corpus* hippocratique, les sources grecques et latines semblent ignorer cet opuscule jusqu'au I^{er} siècle de notre ère⁸ : c'est de cette époque en effet que date le seul incontestable *terminus ante quem*, avec la mention d'un *iusiurandum* chez Scribonius Largus, contemporain de Claude (41-54)⁹, et avec la présence du *Serment* dans le *Glossaire hippocratique* d'Érotien, contemporain de Néron (54-68), au sein de la rubrique des ouvrages consacrés à l'art médical, où le traité occupe le premier rang¹⁰. Il est mentionné ensuite par Soranos, le grand spécialiste de gynécologie¹¹. Mais ce qui peut paraître comme le plus surprenant, c'est que Galien (II^e-III^e s.), pourtant grand lecteur et commentateur d'Hippocrate, ne cite pas le *Serment*, même lorsqu'il traite de questions d'éthique médicale¹². Il ne signale pas non plus avoir rédigé un commentaire au *Serment* dans ses ouvrages biobibliographiques où il dresse l'inventaire de ses écrits¹³. Et après Galien, les mentions du *Serment* restent étonnamment rares pour un

the oaths, and the Hippocratic Corpus », dans *La science médicale antique. Nouveaux regards. Études réunies en l'honneur de Jacques Jouanna*, V. Boudon-Millot, A. Guardasole et C. Magdelaine éd., Paris, 2007, p. 425-466, et en particulier 427 pour un résumé de l'état de la question.

8. Toutes les références ou allusions au *Serment* ont été commodément réunies dans les différents volumes d'A. Anastassiou, D. Irmer, *Testimonien zum Corpus Hippocraticum*, Göttingen, t. II 1, 1997, p. 320 ; t. I, 2006, p. 289-291 et t. III, 2012, p. 267-271. On relèvera qu'ils ne retiennent pas un témoignage plus ancien souvent évoqué dans la discussion, celui de Caton l'Ancien (III^e-II^e s. av. J.-C.), connu à la fois par Pline (*Hist. Nat.* XXIX 7, 14) et par Plutarque (*Vie de Caton* 23, 4), où il est question d'un serment prêté par les médecins grecs, mais sans rapport direct avec le *Serment* lui-même. Pour une mise au point sur ce passage, qui ne doit pas être retenu comme une allusion au *Serment*, voir J. Jouanna, « Le *Serment* hippocratique : famille, religion et droit » à paraître dans les Actes du colloque « En marge du *Serment* hippocratique : contrats et serments dans le monde gréco-romain » (université de Liège, mercredi 29 octobre 2014) – qu'il soit remercié de nous avoir permis de prendre connaissance de cet article avant sa publication.

9. Scribonius Largus, *Compositiones. Epistula dedicatoria 4-5* (éd. Sconnochia p. 2-3 = A. Anastassiou, D. Irmer, *op. cit.* [n. 8], t. I, p. 290) : « *Idcirco ne hostibus quidem malum medicamentum dabit qui sacramento medicinae legitime est obligatus... Hippocrates, conditor nostrae professionis, initia disciplinae ab iureiurando tradidit, in quo sanctum est, ut ne praegnanti quidem medicamentum, quo conceptum excutitur, aut detur aut demonstretur a quoquam medico, longe praeformans animos discentium ad humanitatem.* »

10. Voir E. Nachmanson, *Erotiani vocum hippocraticarum collectio*, Uppsala, 1918, Praef. (p. 9, 19). Érotien a également glosé un mot du traité, γενέτης (fragm. 60, p. 116 ; cf. aussi Id., *Erotianstudien*, Uppsala-Leipzig, 1917, p. 441 et 457-459).

11. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce témoignage, *infra*, p. 229 et suiv.

12. L'absence de toute rubrique consacrée au *Serment* dans A. Anastassiou, D. Irmer, *op. cit.* (n. 8), t. II 2, volume consacré au relevé des citations hippocratiques dans l'ensemble du corpus galénique, est frappante.

13. Ainsi, le chapitre 9 du *Sur ses propres livres*, où Galien énumère ses différents traités consacrés à Hippocrate et à son exégèse, ne comporte aucune allusion à un commentaire au *Serment* (*Sur ses propres livres* IX 6-12, p. 160-161, éd. Boudon-Millot, *Galien, Tome I*, Paris, CUF, 2007).

ouvrage aujourd'hui aussi célèbre¹⁴. Aussi l'helléniste est-il quelque peu surpris de découvrir dans le monde oriental non seulement des mentions d'un commentaire de Galien au *Serment*, mais aussi des renseignements très précis, donnés en 855 au plus tard, par le célèbre traducteur Ḥunayn b. Ishāq dans sa *Risāla*, liste de toutes les traductions syriaques et arabes de Galien qu'il a effectuées¹⁵. En effet, c'est avec le *Serment* qu'il ouvre la section consacrée à ses traductions des commentaires hippocratiques de Galien :

« Les *Commentaires au serment d'Hippocrate* en un volume ; j'ai traduit ce texte (du grec) en syriaque en y ajoutant des commentaires pour les passages présentant des difficultés. Ḥubayš¹⁶ l'a traduit en arabe pour Ibn al-Ḥasan Aḥmad b. Mūsā¹⁷. Il a été aussi traduit (en arabe) par 'Isā b. Yaḥyā¹⁸. »

L'absence de toute remarque particulière de Ḥunayn, excellent connaisseur de Galien, prouve que l'authenticité de ce texte et son attribution au médecin de Pergame ne soulevaient pas le moindre doute dans son esprit. Par la suite, ce commentaire, toujours sous le nom de Galien, est mentionné et cité à partir du IX^e-X^e siècle par plusieurs auteurs arabes du Moyen-Âge¹⁹, et en particulier par Ibn Abī Uṣaybi'a qui a retranscrit au XIII^e siècle dans ses *Sources d'informations sur les classes des médecins* ('*Uyūn al-anbā' fi*

14. Pour la transmission papyrologique (*P.Oxy.* III 437, du II^e/III^e s. ; *P.Oxy.* XXXI 2547, du III^e/IV^e s.), voir D. Leith, « The Hippocratic *Oath* in Antiquity and on Papyrus », dans *Zwischen Magie und Wissenschaft. Ärzte und Heilkunst in den Papyri aus Ägypten*, H. Froschauer et C. Römer éd., Vienne, 2007, p. 35-42, auquel il faut rajouter le *P.Oxy.* LXXIV 4970 (II^e s.) édité depuis par le même D. Leith dans les *P.Oxy.* LXXIV, Londres, 2009 p. 51-55 et pl. I. Pour une réunion commode de l'ensemble des témoignages, cf. A. Anastassiou, D. Imer, *op. cit.* (n. 8), t. I, p. 279-291 pour les rares mentions ou citations jusqu'au III^e siècle ap. J.-C., et Eid., *op. cit.* (n. 8), t. III, p. 268-271, pour les IV^e-X^e siècles. Pour la réception du *Serment* dans l'Antiquité tardive (Grégoire de Naziance et Jérôme) et le haut Moyen Âge occidental, voir C. R. Galvão-Sobrinho, « Hippocratic Ideals, Medical Ethics, and the Practice of Medicine in the Early Middle Ages: The Legacy of the Hippocratic *Oath* », *Journal of the History of Medicine and Allied Sciences* 51, 1996, p. 438-455, qui admet, p. 455, que ses conclusions peuvent paraître décevantes.

15. Cf. G. Bergsträsser, *Ḥunayn Ibn Ishāq über die syrischen und arabischen Galen-Übersetzungen*, Leipzig, 1925, notice 87.

16. Neveu de Ḥunayn.

17. Sur ce personnage et sa famille, qui finançait l'École de Ḥunayn pour obtenir des traductions d'auteurs grecs, voir D. R. Hill, « Mūsā (Banū) », *Encyclopédie de l'Islam* VII, deuxième édition, Leyde, 1992, p. 639-640, et l'étude de F. Micheau, « Mécènes et médecins à Bagdad au III^e/IX^e siècle. Les commanditaires des traductions de Galien par Ḥunayn b. Ishāq », dans *Les voies de la Science grecque. Études sur la transmission des textes de l'Antiquité au XII^e siècle*, D. Jacquart éd., Paris-Genève, 1997, p. 167-170.

18. Autre membre de l'école de Ḥunayn.

19. Citons par exemple Sa'īd b. al-Bīṭrīq (877-940) et al-Bīrūnī (973-1053).

ṭabaqāt al-aṭibbā') les plus longs extraits connus de ce texte. Tous ces fragments, regroupés en trois rubriques thématiques (origine de la médecine, Asclépios, biographie d'Hippocrate), ont été rassemblés en 1956 dans un article majeur du célèbre orientaliste Franz Rosenthal²⁰ qui, prudemment, ne rejette ni ne confirme la paternité de Galien, et situe la rédaction de l'original grec entre le II^e et le VI^e siècle. Depuis 1956, quelques passages supplémentaires sont venus compléter la liste des fragments repérés par F. Rosenthal²¹, mais aucun n'apporte d'éléments décisifs sur la question de l'attribution à Galien. Après avoir été un peu négligé et laissé dans l'ombre²², ce commentaire est revenu en pleine lumière récemment, avec en particulier deux articles qui en ont montré toute l'importance, quel que soit son auteur, tant dans le monde occidental²³ qu'oriental²⁴.

2. PRÉSENTATION DU MANUSCRIT ET CONTEXTE : ÉTUDE CODICOLOGIQUE

L'étude codicologique et paléographique des douze feuillets trouvés dans la collection des « Papiers de Damas » livre un certain nombre de données permettant d'éclairer l'histoire du manuscrit. Ces feuillets sont conservés dans deux liasses différentes de la collection : deux appartiennent à la liasse 12 869 et dix, présentant un texte continu conservé sous forme de cahier, à la liasse 13 056. Ce classement en liasses est cependant tout à fait aléatoire et n'a

20. F. Rosenthal, « An Ancient Commentary on the Hippocratic Oath », *Bulletin of the History of Medicine* 30, 1956, p. 52-87.

21. Voir A. Anastassiou, D. Irmer, *op. cit.* (n. 8), t. III, p. 267-271, avec en particulier des citations supplémentaires tirées d'al-Ruhawī (fin du IX^e s.) et d'Ibn Ġulġul (X^e s.). Les passages d'al-Ruhawī ont été exploités pour la première fois par J. Jouanna, « Remarques sur la tradition arabe du commentaire de Galien aux traités hippocratiques des *Airs, eaux, lieux* et du *Serment* », dans *Galeno : Obra, pensamiento e influencia*, J. A. Lopez-Férez éd., Madrid, 1992, p. 247-251.

22. On signalera néanmoins les diverses contributions de G. Strohmaier qui n'a jamais cessé de s'intéresser à ce texte, en particulier « Asklepios und das Ei : zur Ikonographie in einem arabisch erhaltenen Kommentar zum hippokratischen Eid », dans *Beiträge zur Alten Geschichte und deren Nachleben. Festschrift für Franz Altheim*, R. Stiehl et H. E. Stier éd., Berlin, 1970, t. 2, p. 143-153 et 448-454, et « Ḥunayn ibn Iṣḥāq et le serment hippocratique », *Arabica* 21, 1974, p. 318-323. L'attribution à Galien lui semble possible.

23. V. Nutton, « The Commentary on the Hippocratic Oath ascribed to Galen », dans *Sulla tradizione indiretta dei testi medici greci : i commenti*, S. Fortuna, I. Garofalo, A. Lami et A. Roselli éd., Pise-Rome, 2012, p. 91-100.

24. O. Overwien, « Die Bedeutung der orientalischen Tradition für die antike Überlieferung des Hippokratischen Eides », dans *Sulla tradizione indiretta dei testi medici greci*, I. Garofalo, A. Lami et A. Roselli éd., Pise-Rome, 2009, p. 79-103.

été réalisé que bien des années après l'incendie lors du transfert de la collection à Istanbul. Toutefois, les deux feuillets de la première liasse sont quasi intacts alors que les dix autres ont été gravement endommagés par le feu. Ces différents états de conservation montrent clairement qu'au moment de l'incendie de 1893, et sans doute bien avant, le manuscrit avait été déjà démembré en plusieurs morceaux et jeté dans le dépositaire des vieux papiers.

L'ouvrage se présentait sous la forme d'un codex écrit sur des feuillets de parchemin mesurant 24,5 cm sur 12,2 cm. Le manuscrit avait été copié dans une écriture ancienne qui se rattache au groupe qualifié par François Déroche de « nouveau style abbasside²⁵ », style lié aux écritures anciennes d'exécution courante, mais où intervenait une certaine stylisation de la forme des lettres, notamment les angulosités. Quelques particularités dans l'exécution de ces lettres peuvent ainsi être relevées. On peut prendre comme exemple significatif les *alif* écrits en forme de « s » inversé, avec un crochet situé au haut de la hampe sur la gauche, et lorsque la lettre est en position finale, avec une pointe qui dépasse sous la ligne. On pourrait multiplier les exemples rattachant nos feuillets à cette écriture livresque d'époque abbasside.

Le support de notre manuscrit, à savoir le parchemin qui n'est plus guère utilisé après 900 au Proche-Orient pour des manuscrits autres que ceux du Coran, et le style d'écriture, le nouveau style abbasside bien attesté au IX^e siècle, amènent à le situer entre 850 et 900, c'est-à-dire très peu de temps après la traduction de ce texte par l'École de Hunayn, effectuée avant 855. Ce manuscrit serait donc le plus ancien exemplaire d'un texte médical grec traduit en arabe. Il est en effet, à notre connaissance, le seul texte de ce type conservé en écriture ancienne. Cette proximité entre le moment de la traduction et la copie de ce manuscrit est encore renforcée par la présence sur deux des feuillets de croix qui témoignent du milieu chrétien et sans doute nestorien dans lequel cette copie a été réalisée.

25. F. Déroche, « Les manuscrits arabes datés du III^e/IX^e siècle », *op. cit.* (n. 4), p. 343-379 ; Id., *The Abbasid Tradition, Qur'āns of the 8th to the 10th Centuries*, The Nasser D. Khalili collection of Islamic art I, Londres, 1992.

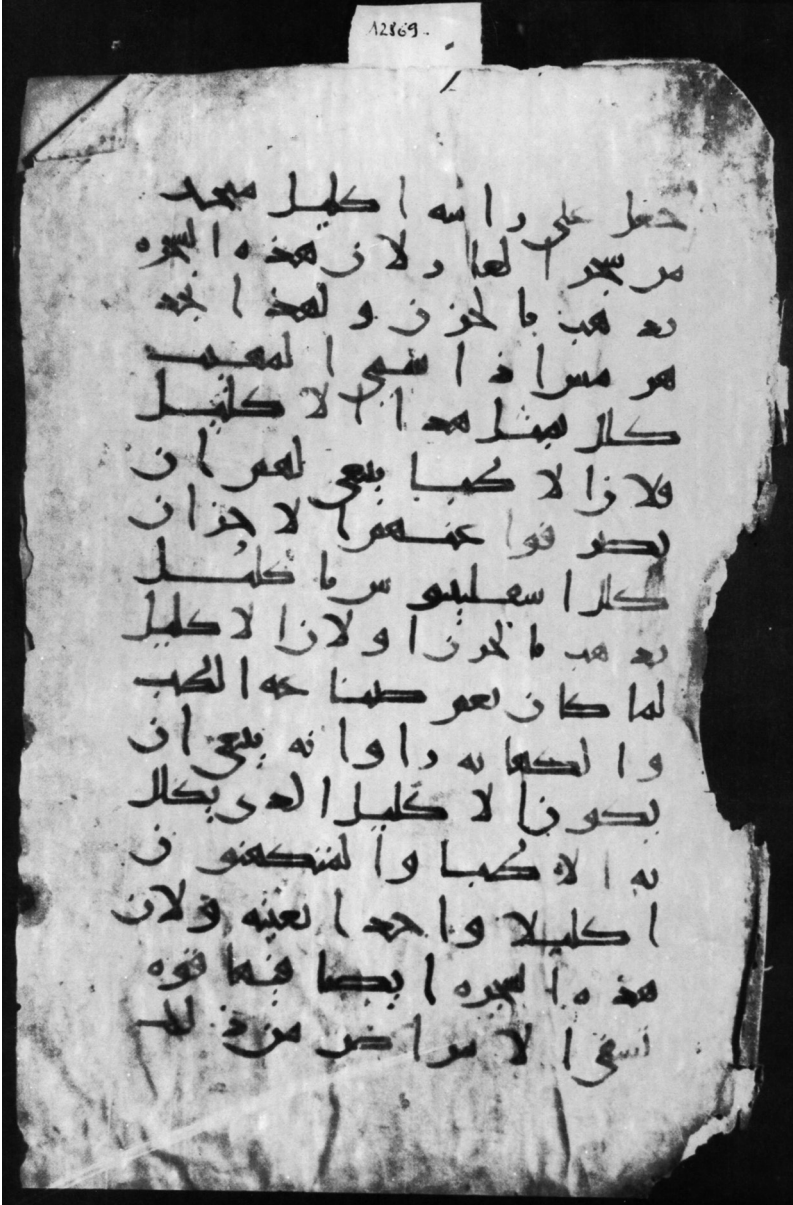


FIG. 1. – Liasse 12 869, fol. 1r° © D. et J. Sourdel.

3. IDENTIFICATION ET CONTENU DE NOS EXTRAITS

Le premier problème rencontré, en l'absence de la page de titre du manuscrit, porte sur l'origine des feuillets et leur appartenance à l'ouvrage dont nous parle Ḥunayn dans sa *Risāla*, à savoir le *Tafsīr li-kitāb 'ahd Buqrāt*, c'est-à-dire *Le Commentaire au Serment d'Hippocrate*.

Le premier élément d'identification est d'ordre formel : la structure du texte conservé sur les feuillets correspond parfaitement aux informations que nous donne Ḥunayn sur la composition de l'ouvrage, à savoir des lemmes du *Serment* hippocratique entrecoupés par le commentaire de Galien (« *qālā Ḡālīnūs* », « Galien a dit ») avec, le cas échéant, le commentaire de Ḥunayn lui-même, introduit par « *qālā Ḥunayn* », « Hunayn a dit »²⁶.

Tout aussi décisifs pour authentifier la nature du manuscrit découvert dans les « Papiers de Damas » sont les recoupements que l'on peut faire entre ce nouveau texte et des citations déjà connues de la version arabe du *Commentaire de Galien au Serment* rassemblées voilà plus d'un demi-siècle par Franz Rosenthal²⁷ et complétées plus récemment par G. Strohmaier et O. Overwien²⁸. Elles ont été conservées principalement dans le *Muntaḥab šiwān al-ḥikma*, doxographie sur la sagesse (XII^e s.), et chez Ibn Abī Uṣaybi'a (XIII^e s.)²⁹. Notre texte présente de très grandes similitudes avec certains de ces extraits et les quelques variantes mineures que l'on peut relever, signalées ci-dessous en rouge, se limitent bien souvent à des changements de préposition ou à l'ajout d'adverbes qui n'en modifient pas

26. Pour une analyse détaillée de ces notes dont Ḥunayn est coutumier, voir, pour les commentaires aux *Épidémies*, U. Vagelpohl, « In the Translator's Workshop », *Arabic Sciences and Philosophy* 21, 2011, p. 253-256 (avec le relevé dans l'appendice final p. 268-288), ainsi que l'introduction de ses deux éditions récentes des traductions arabes de *Commentaire à Épidémies I*, *CMG Suppl. Orient.* V 1, Berlin, 2014, p. 19 et 55-57, et de *Commentaire à Épidémies II*, *CMG Suppl. Orient.* V 2, Berlin, 2016, p. 66-67.

27. F. Rosenthal, *op. cit.* (n. 20), p. 52-87.

28. G. Strohmaier, « Ḥunayn ibn Ishāq et le serment hippocratique », *op. cit.* (n. 22), p. 318-323 ; O. Overwien, *op. cit.* (n. 24), p. 79-103.

29. Ibn Abī Uṣaybi'a, '*Uyūn al-anbā' fī ṭabaqāt al-aṭibbā'*', éd. N. Riḍā, Beyrouth, Dār Maktabat al-Ḥayyāt, s. d.

le sens. Un seul exemple suffira à montrer la proximité de ces textes, le début de la description de l'image culturelle d'Asclépios couronné de laurier et tenant un œuf dans sa main³⁰ :

... جعل على رأسه إكليل متخذ من شجر الغار لان هذه الشجرة تذهب بالحزن ولهذا نجد
هرمس اذا سمى المهيب كليل بمثل هذا الاكليل فلان الاطباء ينبغي لهم ان يصرفوا عنهم الاحزان
كلك اسقليبيوس باكليل يذهب بالحزن
Liasse 12 869, fol. 1 r°

... جعل على رأسه إكليل متخذ من شجر الغار لان هذه الشجرة تذهب بالحزن ولهذا نجد
هرمس اذا سمى المهيب كليل بمثل هذا الاكليل فان الاطباء ينبغي لهم ان يصرفوا عنهم الاحزان
كذلك كلك اسقليبيوس باكليل يذهب بالحزن
Ibn Abī Uṣaybi‘a, ‘Uyūn al-anbā’ fī ṭabaqāt al-aṭibbā’, p. 36

« (Asclépios est représenté) avec une couronne de laurier posée sur la tête car cet arbre évacue le chagrin. C'est pourquoi Hermès, que l'on a surnommé l'auguste, a porté une couronne semblable car (parce que) les médecins doivent se débarrasser du chagrin. Ce fut le cas d'Asclépios qui porta (lui aussi) une couronne pour chasser le chagrin³¹. »

S'il s'agit incontestablement du même texte, la découverte de ces feuillets n'en constitue pas moins un progrès indéniable : alors que ce commentaire n'était connu que par des citations bien plus tardives, nous avons là un témoin appartenant à sa tradition directe et offrant un texte continu. Il permet tout d'abord de replacer dans la trame textuelle les extraits déjà connus, mais surtout donne des passages de la partie déontologique inconnus jusqu'à présent, les compilateurs arabes s'étant davantage intéressés aux éléments biographiques ou historiques du commentaire.

Pour mieux appréhender la structure de l'ouvrage et apprécier l'apport des douze feuillets provenant des « Papiers de Damas », une brève présentation s'impose. Les deux feuillets de la liasse 12 869 appartiennent au début du commentaire. Le premier (liasse 12 869, fol. 1 r°-v°) traite d'Asclépios et porte un passage conservé

30. Sur cette représentation culturelle, voir en particulier G. Strohmaier, « Asklepios und das Ei », *op. cit.* (n. 22).

31. On comparera avec la traduction anglaise donnée par F. Rosenthal, *op. cit.* (n. 20), p. 71, en tous points similaire : « (Asclepius is represented) with a laurel wreath upon his head because the laurel tree banishes grief. Therefore, we find Hermes, when he is called 'the venerable' (represented) with such a wreath. For physicians must keep away (grief) from themselves. Asclepius is thus provided with a wreath that banishes grief. »

chez Ibn Abī Uṣaybi‘a, en partie cité à l’instant, que les chercheurs contemporains avaient situé à juste titre dans le long commentaire consacré au premier lemme du serment d’Hippocrate (« Je jure par Dieu, maître de la vie et de la mort et qui donne la santé, et je jure par Asclépios, et celui qui crée la guérison et tout traitement et je jure par tous les saints de Dieu³² »). Le second (liasse 12 869, fol. 2 r^o-v^o), indépendant du premier, porte sur les deux lemmes suivants du *Serment* traitant des devoirs du disciple qui prête serment envers son maître ; ce feuillet contient le texte inconnu jusque-là de la fin du commentaire au lemme hippocratique « (je jure) de considérer d’abord mon maître en cet art à l’égal de mes propres parents et de mettre à sa disposition mes subsides », et le lemme suivant (« (je jure) s’il est dans le besoin, de lui transmettre une part de mes biens »), suivi du début du commentaire de Galien.

Les dix feuillets appartenant à la liasse 13 056 présentent le commentaire suivi, lemme par lemme, de toute la seconde partie du *Serment*, concernant l’éthique médicale. Le texte commence au milieu du commentaire au lemme « je ne mettrai pas aux femmes de pessaires abortifs » et se termine avec le commentaire sans doute incomplet de Galien et de Ḥunayn au dernier lemme du *Serment* :

« Eh bien donc, si celui qui exécute ce serment et ne l’enfreint pas, qu’il lui soit donné de jouir de la vie et de son art, honoré de tous les hommes pour l’éternité. En revanche, s’il le viole et qu’il se parjure, que ce soit le contraire³³. »

Cette seconde partie était inédite à l’exception d’un petit passage des commentaires de Galien et de Ḥunayn évoquant le refus

32. Sur l’adaptation de cette invocation initiale, avec l’effacement courant des vestiges du paganisme (ici Apollon médecin, Hygie et Panacée) mais le maintien inhabituel du nom d’Asclépios, indispensable dans l’optique du commentaire qui suit, on se reportera à G. Strohmaier, « Ḥunayn ibn Iṣḥāq et le serment hippocratique », *op. cit.* (n. 22), p. 322-323, repris dans Id., « Galen the Pagan and Ḥunayn the Christian : Specific Transformations in the Commentaries on *Airs, Waters, Places* and the *Epidemics* », dans *Epidemics in Context. Greek Commentaries on Hippocrates in the Arabic Tradition*, P. Pormann éd., Berlin-Boston, 2012, p. 178-179.

33. Même si ce n’est pas le lieu ici d’aborder les problèmes textuels d’établissement du texte, on remarquera que la version arabe emploie la troisième personne, tandis que les manuscrits grecs utilisent la première : « Eh bien donc, si j’exécute ce serment et ne l’enfreins pas, qu’il me soit donné de jouir de ma vie et de mon art, honoré de tous les hommes pour l’éternité. En revanche, si je le viole et que je me parjure, que ce soit le contraire » (trad. J. Jouanna). Pour la comparaison entre les formules finales dans les serments grecs et celle du *Serment*, beaucoup plus complexe, voir H. von Staden, *op. cit.* (n. 7), p. 453-462 – avec une très forte prédominance de la première personne et de l’emploi du pronom *μοι*.

formulé par Hippocrate au roi de Perse Artaxerxès d'aller soigner ses sujets frappés par la peste, car ils étaient les ennemis des Grecs³⁴. Soulignons que si ce passage était déjà connu grâce aux citations des auteurs arabes tardifs, on ignorait à quel lemme il devait être rattaché : il avait été placé par F. Rosenthal dans la partie « biographie d'Hippocrate³⁵ », on sait désormais qu'il se rattache à un élargissement, à la fin du commentaire, consacré à la gloire posthume d'Hippocrate.

La découverte effectuée dans les « Papiers de Damas » permet donc avant tout de connaître la fin jusque-là ignorée de ce texte et montre que les commentaires étaient dans cette partie relativement brefs – un à deux feuillets par lemme. Le premier lemme qui retrace l'histoire de la médecine et de son origine, le seul jusqu'ici véritablement connu, était sans doute le plus développé et devait être aussi long que l'ensemble des autres commentaires réunis.

L'autre intérêt majeur de ces feuillets est de livrer ce qui constitue désormais la plus ancienne version connue de la fin du *Serment* hippocratique, antérieure même aux manuscrits grecs conservés³⁶. En effet, avec le lemme de la première partie figurant dans la liasse 12 869 (« et si [mon maître] est dans le besoin, je l'aiderai et lui transmettrai mon argent »), ce sont tous les lemmes de la seconde partie qui ont été conservés à partir de « Je passerai ma vie et j'exercerai mon art... » (liasse 13 056, 3v^o) jusqu'à la fin du serment. Ce texte du *Serment*, comme on l'a vu, est très proche de celui

34. Voir F. Rosenthal, *op. cit.* (n. 20), p. 77-78. Cette anecdote est surtout connue par les *Lettres* hippocratiques dites « perses » (cf. W. D. Smith, *Hippocrates Pseudepigraphic Writings*, Leyde-New York-Koblenz-Cologne, 1990, p. 49-55 pour les *Lettres* 1 à 9) ; pour sa postérité dans le monde arabe, cf. J. Rubin Pinault, *Hippocratic Lives and Legends*, Leyde-New York-Cologne, 1992, p. 79-93 (« Hippocrates and Artaxerxes ») et p. 115-124 (« The Accounts of Hippocrates and the King of Persia in the Šiwān and the Muḥtār »), qui toutefois ne mentionne pas les extraits déjà connus de cet épisode transmis dans le *Commentaire au Serment*, alors qu'il en est sans doute une source. Voir aussi la communication prononcée en 2009 par E. Cottrell, « An Arabic Manuscript of the Hippocratic Letters », disponible en ligne à l'adresse <http://www.24grammata.com/wp-content/uploads/2013/08/Cottrell-24grammata.com_.pdf>.

35. Voir F. Rosenthal, *op. cit.* (n. 20), p. 77-79.

36. Excepté les papyrus, très fragmentaires (cf. *supra*, n. 14), le plus ancien manuscrit grec est le *Marcianus gr.* 269, du x^e siècle, qui, avec le *Vaticanus gr.* 276, du XII^e siècle, représente une première recension, face à une autre plus « novatrice » transmise par l'*Ambrosianus gr.* 134 (XIII^e-XIV^e s.). Pour le détail de la tradition, on se reportera à J. Jouanna, « Un témoin méconnu de la tradition hippocratique : l'*Ambrosianus gr.* 134 (B 113 sup.), fol. 1-2 (avec une nouvelle édition du *Serment* et de la *Loi*) », dans *Storia e ecdotica dei testi medici greci*, A. Garzya éd., Naples, 1992, p. 253-272, et à la communication encore inédite mentionnée ci-dessus n. 8.

des versions arabes plus tardives des XII^e et XIII^e siècles conservées dans le *Muntaḥab* et chez Ibn Abī Uṣaybi‘a. Les quelques variantes n’en modifient pas le sens à l’exception peut-être du premier lemme conservé de la seconde partie (liasse 13 056, 3v^o : « Je passerai ma vie et j’exercerai mon art dans la *pureté* et la piété ») où le terme *al-zakā’*, généralement traduit par « pureté », est remplacé dans notre version par *al-ḍakā’* qui traduit l’idée d’intelligence et de vivacité d’esprit qu’il faudrait sans doute comprendre ici dans le sens « d’habileté professionnelle³⁷ ». Il peut s’agir d’une erreur de copiste ayant confondu, pour la lettre initiale du mot, le *zā’* et le *ḍā’* à la graphie voisine, mais il faut noter que le terme sous la forme *ḍakā’* est repris dans le commentaire qui suit le lemme.

4. LES APPORTS DU NOUVEAU MANUSCRIT : UN EXEMPLE TIRÉ DU COMMENTAIRE INÉDIT

En guise d’illustration de ce qu’apporte ce nouveau témoin, nous ne prendrons, dans l’espace qui nous est imparti, qu’un seul exemple, l’interdiction de l’avortement énoncée dans le *Serment* (« je ne remettrai pas non plus à une femme un pessaire abortif »), un des passages les plus célèbres et les plus commentés aujourd’hui³⁸. Quoique mutilé par le feu, le commentaire à ce passage occupe presque trois folios, dont nous résumons ici les différents éléments : il y est d’abord question des situations où la vie de la mère est en danger en même temps que celle de l’enfant (grossesse très précoce, taille inhabituelle du fœtus, tumeur à l’utérus [*fī l-raḥim minhā waram*, liasse 13 056, fol. 1r^o]), soit des cas où l’avortement peut se

37. La formule grecque correspondante, un peu étrange dans le contexte avec ses deux adverbes *ἀγνῶς καὶ ὁσίως*, a suscité d’abondants commentaires, en particulier dans deux articles de H. von Staden, « In a Pure and Holy Way: Personal and Professional Conduct in the Hippocratic *Oath* ? », *Journal of the History of Medicine and Allied Sciences* 51, 1996, p. 424-437, en particulier n. 73, qui évoque l’évolution de *καθαρός*, autre adjectif signifiant « pur », vers le sens de « pureté intellectuelle », et p. 432 (« *‘pure’ can cover mental activity and cognitive condition* ») ; Id., « Character and Competence. Personal and Professional Conduct in Greek Medicine », dans *Médecine et morale dans l’Antiquité*, H. Flashar et J. Jouanna éd., Vandœuvres-Genève, 1997, p. 179-193. Hunayn a-t-il interprété cette expression difficile dans un sens « intellectuel » proche de celui que peut avoir aussi *καθαρός* ?

38. Dans l’immense bibliographie qu’a suscitée ce passage, nous ne retiendrons que l’article de M.-H. Congourdeau, « À propos d’un chapitre des *Éphodia* : l’avortement chez les médecins grecs », *Revue des études byzantines* 55, 1997, p. 261-277, qui en étudie la réception aussi bien dans le monde gréco-romain que dans le monde oriental.

justifier pour éviter le recours ultime à l'embryotomie, procédé jugé trop dangereux. Le commentateur redonne alors le lemme hippocratique, mais avec une adjonction qui en modifie considérablement le sens en le relativisant et en redonnant la primauté à l'expertise du médecin lui-même : « je ne donnerai pas de pessaires abortifs si on me le demande, mais si je juge que je dois faire cela, je le ferai » (*wa lā u' [tī] farzağatan tusqītu al-ğanīna [idā] talabat minnī lakinnī idā ra' [aytu] ann af'ala dālīka fa 'altuhu*, liasse 13 056, fol. 1v°). Vient ensuite une référence explicite au traité hippocratique *Nature de l'enfant* et au célèbre passage du chapitre 13 dans lequel une esclave musicienne, sur les conseils de l'auteur hippocratique, fait des sauts violents pour expulser un embryon de six jours et ainsi ne pas perdre de sa valeur à cause d'une grossesse³⁹. Notre commentateur, lui, ne parle pas de valeur marchande, mais de beauté (*tuhibbu al-ğamāl*, liasse 13 056, fol. 2r°). C'est donc au médecin de juger si une interruption de grossesse doit être pratiquée ou non, sans dogmatisme, mais en fonction de la situation. Cette attitude nuancée envers ce qui serait aujourd'hui considéré comme un avortement thérapeutique, en cas de danger extrême pour la mère, et le lien établi dans le commentaire entre *Serment* et *Nature de l'enfant* font songer à un passage de la littérature médicale grecque dû au grand médecin gynécologue Soranos (I^{er}-II^e s.). Celui-ci revient sur le différend⁴⁰ qui oppose partisans ou adversaires de l'avortement s'appuyant sur l'un ou l'autre des deux passages hippocratiques, *Serment* ou *Nature de l'enfant*, pour justifier leur position :

« C'est pourquoi, disent-ils, Hippocrate, après avoir proscrit les abortifs, indique dans son livre *Nature de l'enfant* l'emploi du saut avec coup de talons aux fesses pour favoriser l'expulsion. Or il s'est élevé un différend : certains rejettent les abortifs en prenant à témoin Hippocrate qui dit : "je ne donnerai d'abortif à aucune femme", et parce que le propre de la médecine est de protéger et de sauvegarder ce à quoi la nature donne vie ; les autres introduisent une distinction en la matière, c'est-à-dire qu'ils refusent l'avortement lorsqu'une femme veut faire disparaître le fœtus à la suite d'un adultère ou pour préserver sa beauté, mais l'autorisent quand il vise à éliminer un danger qui plane sur l'accouchement, parce que la matrice, trop petite, ne peut supporter la venue à terme, ou parce qu'elle porte à l'origine

39. Chap. 13 (Litttré VII p. 488-192 = Joly, CUF XI, p. 55-56 = Giorgianni p. 168, 21-p. 174, 2).

40. Le commentaire arabe (liasse 13 056, fol. 3r°) parle pour sa part de « contradiction » (*mudādda*).

des indurations et des fistules, ou encore parce qu'une situation de ce type menace ; ils disent de même à propos des contraceptifs, ce en quoi nous les approuvons » (trad. D. Gourevitch)⁴¹.

Comme dans le commentaire arabe, on retrouve chez Soranos les mêmes situations susceptibles de justifier un avortement thérapeutique (dangers pour la mère, taille réduite de l'utérus, fistules), par opposition à l'adultère ou à la préservation de la beauté, motifs non valables à ses yeux pour une interruption de grossesse⁴².

Notre commentateur poursuit alors son exposé sur les différents types de médicaments abortifs qu'il range en trois catégories distinctes, « contraceptif », « abortif », « expulsif » (consistant en sauts), dont il détaille l'action :

« Nous affirmons à propos de cela que le médicament qui empêche d'être enceinte (contraceptif) est différent du médicament abortif et que le médicament qui fait sortir (le fœtus) (expulsif) est différent des deux autres médicaments et cela [...] Quant au médicament empêchant la grossesse, c'est celui dont la prise empêche la femme d'être enceinte. Quant au médicament abortif, c'est celui qui fait du mal à l'enfant. Quant à l'expulsion, il y a le procédé qui fait sortir le fœtus et celui qui consiste à faire des bonds. Et celui qu'utilise la jeune courtisane, c'est celui qui permet l'expulsion et non l'avortement⁴³. »

Or c'est là encore Soranos qui offre le parallèle le plus proche à cette classification en trois types, juste avant le passage cité à l'instant :

41. Soranos I 60 (Ilberg p. 45, 5-19) = I 20 (Gourevitch-Burguière I, p. 59, 8-22) : Εἰ φθορίοις καὶ ἀτοκίοις χρηστέον καὶ πῶς, διὸ καὶ τὸν Ἱπποκράτην παραιτησάμενον τὰ φθόρια παραλαβεῖν ἐν τῷ Περὶ παιδίου φύσεως ἐκβολῆς χάριν τὸ πρὸς πυγὰς πηδᾶν. γεγένηται δὲ στάσις, οἱ μὲν γὰρ ἐκβάλλουσιν τὰ φθόρια τὴν Ἱπποκράτους προσκαλούμενοι μαρτυρίαν λέγοντος· “οὐ δόσω δὲ οὐδενὶ φθόριον”, καὶ ὅτι τῆς ἰατρικῆς ἔστιν ἴδιον τὸ τηρεῖν καὶ σφῆζειν τὰ γεννώμενα ὑπὸ τῆς φύσεως, οἱ δὲ μετὰ διορισμοῦ συντάσσουσιν αὐτά, τοῦτ' ἔστιν οὐχ ὅτε διὰ μοιχείαν τις βούλεται φθεῖραι τὸ συλληφθὲν οὔτε δι' ἐπιτήδευσιν ὀραιοτήτος, ἀλλ' ὅτε διὰ <τὸ> κίνδυνον κωλύσαι γενησόμενον ἐν ταῖς ἀποτέξεσιν, μικρὰς τῆς μήτρας ὑπαρχούσης καὶ μὴ δυναμένης χωρῆσαι τὴν τελειώσιν, ἢ κατὰ τοῦ στομίου κονδυλώματα καὶ ῥαγάδας ἐχούσης, ἢ τινος ἐμφοροῦς περιστάσεως ἐγκειμένης. τὰ δὲ αὐτὰ λέγουσιν καὶ περὶ ἀτοκίων, οἷς καὶ ἡμεῖς συνανοῦμεν. Sur ce passage, voir aussi D. Gourevitch, « Les lectures hippocratiques de Soranos d'Éphèse dans son traité des *Maladies des femmes* », dans *Tradaos hipocraticos*, J. A. Lopez-Ferez éd., Madrid, 1992, p. 598-599, qui ne signale pas que nous avons en fait là l'une des plus anciennes et très rares citations du *Serment* (sur ce point, cf. *supra*, p. 219).

42. Une aporie du même type, face aux positions contradictoires que présentent ces deux passages du *Corpus* hippocratique, apparaît aussi chez Jean d'Alexandrie (première moitié du VI^e s.), dans son commentaire à *Nature de l'enfant* (Dietz II p. 216 = Bell et *alii*, *CMG* XI 1, 4, p. 146).

43. Liasse 13 056, f. 2r^o-v^o.

« Un produit contraceptif diffère d'un abortif : le premier empêche la conception, le second détruit ce qui a été conçu. Distinguons donc dans le langage ce qui "détruit" de ce qui est "anti-conceptionnel" ; quant aux "expulsifs", certains pensent que leur nom est synonyme de "destructeurs", d'autres les distinguent des abortifs en ceci qu'on n'entend pas par là des drogues, mais par exemple des mouvements violents et des sauts » (trad. D. Gourevitch)⁴⁴.

Ce passage de Soranos permet de retrouver dans notre commentaire, sous la traduction arabe, les trois termes techniques grecs, très spécialisés, φθόριον, ἀτόκιον et ἐκβόλιον, prouvant, si besoin en était, que le modèle de la version arabe était bien un original grec, rendu avec une très grande précision malgré l'intermédiaire syriaque. Cette rencontre est remarquable à plusieurs titres. À notre connaissance, en effet, Soranos est le seul à évoquer cette classification tripartite rangeant chaque procédé en trois catégories bien différentes les unes des autres⁴⁵. Par ailleurs, on sait que Galien ne mentionne nulle part dans ses écrits conservés les *Maladies des femmes* de Soranos⁴⁶ : si l'on admet un lien entre lui et ce commentaire, il s'agirait là d'une exception tout à fait notable. Quoiqu'il en soit, ce développement consacré à l'avortement, bien que très mutilé, vient enrichir notre connaissance du débat qui opposait les médecins antiques sur ce sujet : il nuance l'interdit affirmé dans le *Serment* en le remplaçant dans le cadre de la polémique née de la contradiction entre ce traité et *Nature de l'enfant*, et il fournit un

44. Soranos I 60 (Ilberg p. 45, 1-5) = I 20 (Gourevitch-Burguière I, p. 59, 3-8) : Ἀτόκιον δὲ φθορίου διαφέρει, τὸ μὲν γὰρ οὐκ ἐὰν γενέσθαι σύλληψιν, τὸ δὲ φθεῖρει τὸ συλληφθέν· εἴπωμεν οὖν ἄλλο 'φθόριον' καὶ ἄλλο 'ἀτόκιον'. τὸ δὲ 'ἐκβόλιον' οἱ μὲν συνωνυμῶν τῷ φθορίῳ λέγουσιν, οἱ δὲ διαφέρειν τῷ μὴ ἐν φαρμάκοις νοεῖσθαι, κατασεισμοῖς δὲ καὶ πηδήμασιν, εἰ τύχοι. Caelius Aurelianus a repris ce passage en le simplifiant (cf. A. Anastassiou, D. Irmer, *op. cit.* [n. 8], t. I, p. 371).

45. L'autre passage grec où l'on retrouve la combinaison de ces trois termes (Aétius XVI 17) ne considère en réalité que deux catégories, puisque abortifs et expulsifs sont rangés ensemble sous la dénomination commune de φθόριον : Ἀτόκιον δὲ φθορίου διαφέρει· τὸ μὲν γὰρ ἀτόκιον οὐκ ἐὰν γίνεσθαι σύλληψιν, τὸ δὲ φθόριον φθεῖρει τὸ συλληφθέν καὶ ἐκβάλλει. C'est là la position du premier groupe évoqué par Soranos (« certains »), tandis que « d'autres », comme dans le commentaire arabe, y voient trois moyens différents appartenant à trois catégories distinctes.

46. Cf. D. Gourevitch, « La bibliographie scientifique de Galien : l'exemple de Soranos », dans *Transmettre les savoirs dans les mondes hellénistique et romain*, F. Le Blay éd., Rennes, 2009, p. 245-258, en particulier p. 256 : « La recherche du passé thérapeutique entreprise par Galien semble strictement limitée à des ouvrages de pure pharmacologie, ou, à la rigueur, de cosmétologie. Nous avons constaté par exemple que Galien ne connaissait pas le *Traité des maladies des femmes*, ou du moins n'en faisait pas état. »

parallèle précis, parfois terme à terme, à l'*unicum* que constituait le passage de Soranos.

Quelle que soit l'identité de l'auteur de ce commentaire, Galien ou un médecin érudit réutilisant peut-être un matériel issu de l'enseignement médical – question trop complexe pour être abordée en si peu de temps et qui sera bien sûr à reprendre au fil de l'étude approfondie de ce texte –, cette découverte dans les « Papiers de Damas » constitue un nouvel exemple de l'apport inestimable des traditions orientales à notre connaissance de la littérature scientifique grecque. Ce témoin retrouvé, lui-même désormais un des plus anciens (voire le plus ancien) manuscrit médical arabe donnant une traduction faite via le syriaque d'après un original grec, nous transmet des lemmes hippocratiques issus d'un exemplaire bien antérieur aux manuscrits grecs conservés ; quoique mutilé, il ressuscite dans sa continuité un texte que l'on considérait comme définitivement perdu et qui n'était plus connu que par des fragments plus tardifs, en nous redonnant accès à une interprétation inédite de la déontologie hippocratique absente des citations connues jusque-là. Il rend compte, aussi, de l'importance qu'a eue la lecture du *Serment* dans le monde arabe puisque ce dernier semble avoir repris à son compte, au moins à l'époque classique, une bonne part de l'éthique médicale grecque.

*

* *

M. Jacques JOUANNA, au nom de M. François DÉROCHE, empêché, puis en son nom propre, intervient après cette note d'information.
